



Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

12 JUIN 2026

ID : 015-211500087-20260605-DE2026_06_01-DE

Élections sénatoriales – Conseil municipal du 5 juin 2026 de désignation des délégués et suppléants
Délibération n°DE2026_06_01

Le vendredi 5 juin 2026 à 18h00, le conseil municipal s'est réuni en la salle du Conseil sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Président : Monsieur Jérôme JUILLARD

Présents : Mesdames Gisèle BINET, Pascale JUILLARD, Camille ROBERT, Messieurs Jean-Louis GUITTARD, Laurent TROCHON, André RODDE, Georges RAYNAL

Procurations : Madame Gwendoline O'CONNOR à Monsieur Jérôme JUILLARD, Monsieur Jean-Yves MARQUET à Monsieur RAYNAL, Madame Camille ROBERT à Madame QUESNEY

Absents : Monsieur Jean-Yves MARQUET, Madame Bernadette QUESNEY

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Bernadette QUESNEY.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune d'Antignac sera le suivant :

1 délégué à élire et 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

Délégué : Jean-Yves MARQUET, 6 voix

Suppléant 1 : André RODDE, 6 voix

Suppléant 2 : Camille ROBERT, 6 voix

Suppléant 3 : Gwendoline O'CONNOR, 5 voix

Ampliation de la présente délibération sera faite auprès de Monsieur le Préfet du Cantal

Certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

Jérôme JUILLARD

Bernadette QUESNEY

